

Idées pour...

Profiter de la transition numérique

Un état des lieux en demi-teinte

Les Français utilisent beaucoup Internet et y ont accès à des prix plutôt faibles relativement à ceux pratiqués dans l'Union européenne (Internet haut débit, forfaits mobiles). La France est aussi un des *leaders* pour l'ouverture des données publiques et l'offre est abondante en matière d'administration numérique. Pour autant, l'effort déployé pour l'innovation semble insuffisant. Les entreprises, et notamment les PME, sont en retard dans la transition numérique (par exemple, 64 % des entreprises françaises ont un site web, contre 76 % dans l'OCDE, 2014). De plus, alors qu'il est destiné à irriguer tous les secteurs, le numérique voit son essor ralenti par certaines réglementations. Enfin, la France manque d'investisseurs de long terme et de *business angels* pour financer ses *start-up* et les aider à croître. En 2016, elle ne compte que trois « licornes », jeunes entreprises valorisées à plus d'un milliard de dollars, alors qu'on en trouve six en Allemagne, sept en Suède et dix-huit au Royaume-Uni.

Faire de la France une championne du numérique...

Un cadre adapté à l'innovation et à ceux qui la portent

Faciliter la vie des entrepreneurs

- Généraliser et pérenniser le statut d'auto-entrepreneur en renforçant son accessibilité et en permettant qu'il soit cumulé avec d'autres formes d'emploi.
- Développer la portabilité des données dans tous les secteurs pour favoriser la concurrence et faciliter la mobilité professionnelle. Par exemple, développer l'authentification des données personnelles de satisfaction client ou de parcours bancaire afin de compenser l'absence de diplôme ou de contrat à durée indéterminée.

Accompagner le développement des entreprises innovantes

- Développer le droit à l'expérimentation pour les entreprises innovantes, en échange des données nécessaires pour évaluer ces expériences. Le dispositif « France expérimentation » (juin 2016), qui permet à une entreprise de déroger temporairement aux normes en vigueur, gagnerait à être davantage utilisé.
- Favoriser l'écosystème de l'innovation en incitant les *business angels* et les entrepreneurs à réinvestir dans les entreprises innovantes, notamment *via* un élargissement du « compte PME Innovation » (PLFR 2016) permettant un report d'imposition sur les plus-values réinvesties dans l'écosystème.
- Mieux faire respecter les règles du jeu en donnant à l'autorité de la concurrence des moyens techniques et humains adaptés au numérique (en termes, par exemple, de traitement et d'analyse de données).

Développer une République numérique...

Une offre de services renouvelée et soucieuse des utilisateurs

Renouveler les liens avec la société civile

- Inciter l'usage de l'administration en ligne en développant des services entièrement dématérialisés et en améliorant l'ergonomie des sites, *via* des évaluations répétées. Pour les publics fragiles, développer l'assistance téléphonique à distance et les services publics itinérants.
- Renforcer la transparence dans l'usage des données et des algorithmes à la base de la décision publique. En octobre 2016, une partie du code source de l'algorithme « Admission Post Bac » (APB) a été rendue publique par le ministère de l'Éducation nationale. Il faudrait aller plus loin en donnant le code source complet de l'application ainsi qu'un dictionnaire de variables pour entamer une véritable collaboration avec les associations d'utilisateurs et les spécialistes du numérique.
- Ouvrir un débat public sur le choix entre *opt-in* et *opt-out* en matière de transmission des données personnelles. L'option par défaut est le non-partage des données avec l'Administration dans le premier cas, son partage dans le second. Cette dernière option favorise l'innovation mais pose la question de la protection des données personnelles.

Développer des services au plus près des utilisateurs

- Recourir aux « *start-up* d'État » pour développer des services publics innovants *via* l'expérimentation, en lien direct avec les utilisateurs et les administrations concernées. La plate-forme beta.gouv.fr, qui permet de tester de nouveaux services en ligne avant leur généralisation, gagnerait à être plus visible et les applications en test devraient être relayées sur les sites grand public.
- Impliquer les citoyens dans la co-production des services publics et leur évaluation. Le numérique offre la possibilité aux citoyens de contribuer à l'amélioration du service public. Les données échangées sont autant de possibilités de renouveler des services (par exemple, l'application *TellMyCity* utilisée par 56 villes permet aux citoyens de signaler des problèmes ou soumettre directement des idées à leurs services municipaux).

Pour en savoir plus



Administration numérique, Yann Algan, Maya Bacache et Anne Perrot, *Note du CAE*, n° 34, septembre 2016.

Renforcer le capital-risque français, Marie Ekeland, Augustin Landier et Jean Tirole, *Note du CAE*, n° 33, juillet 2016.

Économie numérique, Nicolas Colin, Augustin Landier, Pierre Mohnen et Anne Perrot, *Note du CAE*, n° 26, octobre 2015.